
Renvoi à la commission chargée de l'examen de la loi du maximum des observations envoyées par la société populaire de Chaumont (Haute-Marne), lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission chargée de l'examen de la loi du maximum des observations envoyées par la société populaire de Chaumont (Haute-Marne), lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 355;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34834_t1_0355_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

les noms ont été de suite inscrits sur le tableau étaient conservés membres de la société. Après avoir prêté le serment adopté, chacun a pris place par ordre de réception.

On a procédé ensuite à la réception des candidats inscrits sur le tableau depuis le temps prescrit par le règlement et le nom des citoyens admis a été inscrit à la suite des autres; tous les membres se sont donné le baiser civique avec les sentiments de la plus sincère fraternité.

L'heureuse régénération qui venait de s'opérer dans la société a été annoncée au peuple par différents coups de canon et par un mouvement spontané tous les frères se sont levés et sont allés, malgré la plus forte pluie, chanter l'hymne marseillaise autour de l'arbre de la Liberté; on n'entendait plus que cette hymne chérie de l'homme libre ou les cris répétés de *Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne*.

De là on est entré dans un appartement où était préparé un repas frugal et républicain digne des beaux jours d'Athènes; on y a porté plusieurs santés à la République, à la Convention, à la Montagne, à nos frères les Jacobins et à tous nos frères les sans-culottes des armées, on a chanté avec la plus vive allégresse une infinité de couplets patriotiques qui s'insinuant doucement dans le cœur des Français raniment en eux, vivifient et exaltent l'esprit républicain.

La plus grande concorde a régné dans le banquet vraiment civique. On y voyait la gaieté la plus vive, qui a été bien augmentée par la nouvelle qu'a apportée un frère membre du comité des subsistances, formé près le District, il a annoncé l'importante et glorieuse nouvelle de la prise de l'infâme Toulon, alors se sont encore élevés des cris unanimement répétés de *Vive la République, Vivent nos braves frères de l'armée contre Toulon*, et on leur a de suite porté une santé particulière avec un empressement qui caractérise cette union, cette douce fraternité qui fait la force des Français.

La société a arrêté à l'unanimité, qu'extrait du présent sera de suite envoyé à la Convention nationale, à la société des Jacobins et à toutes celles qui lui sont affiliées.

MARTIN (présid.), GRADON (secrét.),
DEIGAS (secrét.).

25

La société populaire de Chaumont, Haute-Marne, adresse des observations sur la loi du maximum, et sur celle qui permet de vendre à prix défendu les bestiaux sur pied.

Renvoi à la commission chargée de l'examen de la loi du maximum (1).

26

Les soldats, sous-officiers et officiers composant le 1^{er} bataillon du 23^e régiment d'infanterie, cantonné à Modane; témoignent à la Convention nationale leur regret de n'avoir pas été

(1) P.V., XXXI, 43.

employés pour marcher contre l'infâme Toulon. Ils annoncent que purgés de quelques ci-devant dont la présence n'inspirait pas plus de confiance aux généraux qu'aux soldats, ils sont disposés à marcher d'un commun accord contre les tyrans, et à voler par-tout où le sol de la liberté est encore souillé par la présence des esclaves.

(Applaudi.).

Mention honorable (1). Renvoyé au comité de la guerre.

27

Des pétitionnaires demandent à la Convention nationale l'égalité de solde dans les troupes de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité militaire (2).

Les volontaires de la 4^e compagnie du 2^e bataillon de la Montagne (3), se plaignent de ce que dans le régime de l'égalité, on laisse encore subsister l'inégalité de solde dans les bataillons. Donner à un officier six fois plus qu'à un volontaire, c'est, disent-ils, un abus qui ne peut exister que sous la royauté, qui l'a établi pour se faire des créatures de tous ceux qui sont en grade. Le régime de l'erreur et de l'injustice est passé, nous devons nous rapprocher dans toutes nos institutions, de celui de l'égalité que nous avons établi.

Combien la République ne gagnerait-elle pas à cette diminution de solde. Chaque jour un million rentreroit dans les coffres de la République. Hâtez-vous, représentants, de veiller à la réforme d'un abus qui ne devrait plus subsister depuis long-tems; il est tems que les muscadins ne rougissent plus de manger à la gamelle (4).

(Applaudissemens.)

28

La société populaire de Péronne assigne le principe de nos succès dans l'élan sublime de l'amour de la patrie, qui transforme tout républicain en héros. Au milieu de la foudre et des

(1) P.V., XXXI, 43; Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl.). Mention dans *Ann. patr.*, n° 402; M.U., XXXVI, 299.

(2) P.V., XXXI, 44. Mention dans *J. Fr.*, n° 501; *Ann. patr.*, n° 402; M.U., XXXVI, 303; *Audit. nat.*, n° 502.

(3) En cantonnement à Vitry (Ille-et-Vilaine).

(4) *J. Sablier*, n° 1123. Variante du *C. Eg.*, n° 538: « La 4^e compagnie du 2^e bataillon de la marine en cantonnement à Vitry, se plaint de l'inégalité de solde dans les bataillons. Un chef de bataillon a cent fois plus qu'un volontaire, et ainsi de suite jusqu'au caporal. Cet abus est né sous la royauté, dit ce bataillon, il doit périr avec elle. Le règne de l'injustice est passé: tout ce qui le rappelle doit disparaître. Que le règne de l'égalité s'affermisse donc!

Considérez, législateurs, que si vous supprimiez cet abus, le trésor public auroit deux millions de moins à payer par jour, et que l'on pourroit soulager bien plus de pauvres sans-culottes.

Montagne sainte, reste à ton poste, et sappe la morgue des muscadins, qui refusent de manger à la gamelle.